

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace tenue le 2 octobre 2023 à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Poste 5 vacant

RÈGLEMENT 2023-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 270 ET 2021-03, ZONE IBM-4 (USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS)

Avis de motion :	7 août 2023
Adoption du projet :	7 août 2023
Adoption :	2 octobre 2023
Certificat de conformité :	27 septembre 2023
Publication :	5 octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut modifier son règlement de zonage et que celui-ci croit qu'il y a lieu de modifier la grille des utilisations permises dans la zone IbM-4 (usages spécifiquement autorisés);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ordonner et statuer par règlement de ce Conseil et portant le numéro 2023-07, ce qui suit :

Article 1

Aux utilisations déjà permises dans la zone IbM-4, s'ajoute 4.6.1.01 unifamiliale isolée, 4.6.1.04 bifamiliale et 4.6.1.10 collectives (10 chambres maximum dans l'immeuble) et que cette définition soit incluse aux « USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS » du règlement de zonage 270 et 2021-03.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, ce 2^e jour d'octobre 2023.

Jocelyne Caron
MAIRE

Sophie Boucher
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE